



Maître Rémy Josseaume : l'avocat militant qui fait évoluer le droit routier !

Contraventions, délits routiers, contentieux liés aux invalidations, retraits ou échange de permis de conduire, vices cachés en matière de vente ou litiges liés à la réparation de véhicule... Maître Rémy Josseaume a fait du droit routier, dont il est l'un des piliers, sa spécialité.

Pourquoi plaider exclusivement le droit routier ?

Je me suis pris de passion depuis près de 20 ans au cours de mes études pour ce contentieux routier presque complètement élué. J'ai alors soutenu une des seules thèses en droit pénal sur l'exercice des droits de la défense des automobilistes. Mon ambition a toujours été de faire bouger les lignes des tribunaux dans l'intérêt des droits des usagers de la route. Depuis la jurisprudence a fortement évolué.

Vous êtes un vrai militant ? Oui avant tout ! Ma passion est née d'une forme de révolte et de consternation : les automobilistes ne sont pas traités comme des véritables justiciables mais sont considérés comme des simples contribuables. Il faut faire bouger les lignes et c'est passionnant. Mon leitmotiv : permettre aux usagers de faire valoir leurs droits. Exercez vos droits et défendez-vous ! Raison pour laquelle



Rémy Josseaume

j'ai aussi rédigé le seul ouvrage professionnel en droit routier.

Que recouvre le droit routier ? C'est un droit transversal. Il ne peut être résumé à une seule discipline. Un avocat en droit routier doit maîtriser à la fois le droit pénal, le droit administratif et le droit civil. Je mets un point d'honneur à plaider tous les cas moi-même.

Voilà comment je participe aussi à cette œuvre jurisprudentielle. Il y a de la passion, du militantisme, une expertise et une volonté de faire respecter les droits de la défense. Nous sommes qu'une poignée de confrères à partager ses valeurs.

Quels dossiers vous motivent en particulier ?

Je m'attache à défendre principalement les délits particulièrement graves avec un risque de privation de liberté ou de permis. Je suis intéressé autant par l'enjeu personnel du justiciable que par la question de droit. Par exemple : défendre et faire relaxer les personnes qui ont publié l'emplacement des radars sur Facebook. Il existe désormais un arrêt de la Cour de cassation. Beaucoup de jurisprudences sont nées à la suite de la défense de certains de mes dossiers devant la Cour de cassation ou la Cour Européenne des Droits de l'Homme.

Maître Rémy Josseaume

36 rue Vital 75016 Paris
Tél. : 06 15 35 35 52
<https://www.josseaume-avocat.fr>